

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 001473 MESRI/DGES/DESP/ssn

Dakar, le 19 JUIL 2020

LE DIRECTEUR GENERAL,

Communiqué

**relatif au diplôme de Doctorat et aux Ecoles Doctorales dans les
Etablissements Privés d'Enseignement supérieur (EPES)**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) rappelle aux étudiants, parents d'étudiants, enseignants et chercheurs, qu'il n'a autorisé, à ce jour, aucune Ecole Doctorale dans les établissements privés d'enseignement supérieur (EPES).

Par conséquent, conformément au communiqué n°00794 MESRI/DGES/DESP/ssn et au décret 2012 -1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de doctorat, aucun EPES n'est à ce jour habilité à délivrer le diplôme de doctorat

Les personnes intéressées pour l'inscription à des formations doctorales sont invités à se rapprocher des services du ministère pour tout renseignement utile.

Large diffusion



Direction générale de l'Enseignement supérieur 4, Avenue Cheikh Anta Diop - Dakar
Tél : 33 822 14 24/33 822 14 32 - BP : 36005 - Fax : 33 821 47 75

Pr. Amadou Abdou SOW